

FORUM DE L'AK sur la mobilité

Les transports publics trans-frontaliers – Une impulsion pour le développement de la Grande Région

Signification pour l'emploi, l'économie et les responsables

En coopération avec le syndicat des chemins de fer et des transports (EVG)

Mercredi 5 février 2020, 15h00 – 18h00

Grande Salle de la Chambre du Travail de la Sarre

Fritz-Dobisch-Straße 6-8

66111 Sarrebruck

Les transports publics transfrontaliers – Une impulsion pour le développement de la Grande Région

L'importance des transports publics est incontestée. Les responsables politiques travaillent intensément sur ce sujet, les objectifs de protection du climat devant après tout être atteints. Mais le chemin à parcourir pour développer les transports publics locaux n'en reste pas moins long.

La Sarre, le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat et la Région Grand-Est préparent actuellement conjointement, pour la première fois, un important appel d'offres européen concernant les transports ferroviaires de proximité. Il en résulte une opportunité essentielle pour rendre les espaces de vie et de travail à proximité de la frontière plus attrayants et créer les bases d'un concept de mobilité transfrontalière durable : moins de circulation routière, de meilleures connexions pour les travailleurs frontaliers, des possibilités de développement économique ou encore une intégration européenne renforcée ne sont que quelques-unes des possibilités d'amélioration.

L'ouverture du marché français aux appels d'offres dans le domaine des transports ferroviaires de proximité peut permettre à la Grande Région de franchir un pas important. Les transports prévus entre les principaux centres que sont Strasbourg, Metz, Sarrebruck et Trèves, avec des correspondances directes pour les régions métropolitaines et scientifiques du Rhin-Neckar et de Karlsruhe, peuvent servir de tremplin aux transports de proximité et accroître grandement le pouvoir de séduction de l'espace économique et professionnel.

Nous souhaiterions montrer, dans le cadre de cet événement, quelles sont les intentions qui animent les responsables politiques et ceux des transports publics : pourquoi existe-t-il aujourd'hui des appels d'offres transfrontaliers ? Comment les transports en Europe doivent-ils être organisés ? À qui les transports transfrontaliers vont-ils bénéficier et à qui vont-ils nuire ? Quand la concurrence est-elle juste et quand est-elle injuste ? Dans quelle mesure une concurrence dès le début est-elle juste quand les monopoles s'ouvrent ? Quelles sont les opportunités qui s'offrent pour le renouvellement de la mobilité à une époque caractérisée par une politique climatique active ? Qui coordonne et organise les transports ? Comment les citoyens en bénéficient-ils ?

- 15h00 **Accueil et introduction**
Thomas Otto
Directeur général
de la Chambre du travail de la Sarre
- 15h10 **Les transports transfrontaliers, impulsion et opportunité pour la Grande Région**
Tobias Hans, MdL
Ministre-président de la Sarre
- 15h30 **Un signal venant de France – Les opportunités et les risques d’un premier appel d’offres concurrentiel**
Jean Rottner
Président de la Région Grand Est (à confirmer)
- 15h50 **Mesures du gouvernement du Land et modalités de l’appel d’offres**
Anke Rehlinger, MdL
Ministre de l’économie, de l’emploi, de l’énergie et des transports de la Sarre
- 16h10 Pause-café
- 16h30 **Des transports ferroviaires régionaux excellents dans l’espace transfrontalier – défis et perspectives**
Dr. Jörg Sandvoß
Président du Directoire de la DB-Regio AG
- 16h45 **Les exigences du monde du travail de demain – Le bon travail, gage de réussite du bon fonctionnement des services de transport**
Matthias Pippert
Responsable du département
Principe et Politique d’EVG
- 17h00 **Débat**
- 18h00 Collation en commun

INSCRIPTION

En ligne sur le site www.arbeitskammer.de/nahverkehr ou par tél./fax ou e-mail.

En cas de participation à l'événement conformément à l'article 37,6 de la loi allemande sur l'organisation des entreprises (BetrVG) ou de l'article 45,5 de la loi sarroise sur l'organisation du personnel (SPersVG) / article 46,6 de la loi fédérale sur l'organisation du personnel (BPersVG), les décisions correspondantes du comité d'entreprise et du comité du personnel doivent être prises.

Accès et stationnement

Le lieu de l'événement se trouve à proximité de la gare principale (Hauptbahnhof) et est aisément accessible en bus, tram (Saarbahn) et train.

La participation à l'événement est gratuite.
Une inscription est toutefois souhaitée.

Une traduction simultanée allemand-français/français allemand sera assurée.

Arbeitskammer des Saarlandes
Körperschaft des öffentlichen Rechts

Fritz-Dobisch-Straße 6 – 8
66111 Sarrebruck

Tel. (+49) 681 4005-343
Fax (+49) 681 4005-260

E-Mail: wirtschaft.umwelt@arbeitskammer.de
www.arbeitskammer.de